

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 6 mai 2022

Ramassage du papier

La voirie procédera au ramassage du papier, le **lundi 9 mai 2022 dès 8h00**. Afin que le ramassage se déroule correctement nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux recommandations suivantes :

- Le papier doit être ficelé et non pas mis dans des cabas, sacs ou cartons.
- Les paquets ne doivent contenir ni enveloppe de plastique ni aucun déchet.
- Les paquets sont à déposer à l'extérieur.
- Prière de ne pas déposer de carton pour ce ramassage.

En cas de non-respect des prescriptions ci-dessus, les dépôts ne pourront malheureusement pas être ramassés. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Rappel de l'inauguration du collège

Nous vous rappelons l'inauguration du collège primaire, le samedi 7 mai prochain entre 9h00 et 14h00. La partie officielle se déroulera à 11h00 sur la place, devant le collège. Les visiteurs pourront profiter de découvrir le collège rénové tandis que les élèves s'occuperont de l'animation musicale. La Fanfare agrémentera l'apéritif avec quelques morceaux de leur riche répertoire et l'US Villeret tiendra un stand qui permettra aux visiteurs de reprendre des forces avec grillades et autres boissons.

Les élèves, enseignants et autorités municipales vous attendent nombreuses et nombreux à cette inauguration du collège rénové !

Sentier de la Combe Grède

Le Conseil municipal a le plaisir d'annoncer l'ouverture du sentier de la Combe Grède dès maintenant. L'exécutif tient à remercier très sincèrement Yann Bourquin, responsable du sentier, et toute l'équipe des bénévoles pour leur excellent travail tout au long de l'année, particulièrement lors de la remise en état du sentier.

Par rapport à l'important chantier relatif au plan d'aménagement des eaux du ruisseau du Bez, les autorités communales exigent que tous les randonneurs parquent leurs véhicules sur la place du village et se conforment aux indications figurant sur les panneaux indicateurs. La direction du chantier, les riverains et habitants de la Combe Grède vous en seront reconnaissants.

Le Conseil municipal rappelle que le sentier est situé dans une réserve naturelle qui a su garder intacts son calme, sa beauté, sa diversité et son caractère sauvage. Le clin d'œil d'un chamois ou d'une marmotte vous rappellera qu'ici la faune est reine. Merci de respecter tant la faune que ses plantes sauvages.

Nous vous rappelons que l'itinéraire cheminant de Villeret à Chasseral est un chemin de randonnée de montagne qui comprend des tronçons difficilement praticables. Selon la définition officielle, un chemin de randonnée de montagne emprunte avant tout des pentes raides, il est

étroit et en partie exposé. Les passages particulièrement difficiles sont sécurisés par des cordes ou des chaînes. Le cas échéant, on traverse des ruisseaux à gué. En conséquence, les exigences posées aux promeneurs sont les suivantes : les chemins de randonnée de montagne sont réservés aux usagers en bonne condition physique, qui ont le pied ferme, ne souffrent pas de vertige et connaissent les dangers liés à la montagne (chutes de pierres, dangers de glissade et de chute, changements brusques de la météo). Des chaussures munies de semelles bien profilées, un équipement adapté à la météo et une carte topographique sont requis.

Villeret, le 2 mai 2022

Le Conseil municipal